

Rémunération des apprentis des alternants en contrat de professionnalisation et des étudiants

1. La rémunération des apprentis BP ou DEUST préparateur/technicien en pharmacie

La rémunération des apprentis est à compter du 1^{er} janvier 2023 détaillée dans le tableau ci-dessous :

Niveau de formation	Age de l'alternant		
	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +
BEP carrières sanitaires et sociales (ne permet pas l'accès au DEUST)	<p>1^{ère} année : 55% du coefficient 145 = 940,10 €</p> <p>2^{ème} année : 65% du coefficient 155 = 1 111,03 €</p>	<p>1^{ère} et 2^{ème} années : 70 % du SMIC = 1 196,50 €</p>	<p>1^{ère} et 2^{ème} années : 100% du SMIC = 1709,28 €</p>
Baccalauréat ou tout autre titre ou diplôme permettant de s'inscrire en 1 ^{ère} année de pharmacie	<p>1^{ère} année : 56% du coefficient 150 = 957,20 €</p> <p>2^{ème} année : 67% du coefficient 160 = 1 145, 22 €</p>	<p>1^{ère} et 2^{ème} années : 70 % du SMIC = 1 196,50 €</p>	

NB : La valeur des coefficients utilisés en référence pour le calcul de la rémunération des apprentis est actuellement inférieure au montant du SMIC. Dès lors, le Smic sert de référence pour le calcul de cette rémunération.

2. La rémunération des alternants en contrat de professionnalisation

Niveau de formation	Age de l'alternant		
	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +
Non titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme équivalent	55 % du SMIC = 940,10 €	70 % du SMIC = 1 196,50 €	100 % du SMIC = 1709,28 €
Qualification au moins égale au baccalauréat professionnel ou autre diplôme équivalent	65 % du SMIC = 1 111,03 €	80 % du SMIC = 1 367,47 €	
Qualification au moins égale à un diplôme de niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST) ou équivalent	100% du coefficient 100 = 1 709,28 €	100% du coefficient 100 = 1 709,28 €	